Rando Marche Stéphanoise
Stade de la Pinède
Avenue de Baixas
66240 SAINT-ESTEVE
Téléphone : 06 07 02 89 05
randomarche66240.e.monsite.com
randomarche66240@gmail.com

NOTICE D'INFORMATION :

Séjour au village de vacances LES FLORANS à BEDOIN (VENTOUX)

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association, titulaires de la licence FFRP 2025/2026 avec assurance IRA, à d'autres licenciés FFRP licence 2025/2026 et au titulaire du « Pass Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30

Date : samedi 28 août au jeudi 2 septembre 2026 (6 jours – 5 nuits).

Les déplacements pour se rendre au lieu du séjour et pendant le séjour se feront en covoiturage. Le coût du covoiturage sera à verser au conducteur.

> SÉJOUR :

Les randonnées seront organisées avec comme d'habitude 2 ou 3 groupes de niveaux différents. L'accompagnement sera effectué par les animateurs du club.

> HÉBERGEMENT :

Implanté dans un parc arboré de 3 ha, le village de vacances "Les Florans" est au pied du Mont Ventoux et à 300 m du village de BEDOIN.
Chambres réparties dans 2 bâtiments, desservies par ascenseur, avec sanitaire complet, TV écran plat, terrasse ou balcon.
Equipement de loisirs : piscine extérieure, terrain de mini-foot, beach-volley et basket, boulodrome, tennis, ping-pong, salle de fitness musculation.

> PROGRAMME : en cours d'élaboration

- Samedi 28 août : Départ vers 8h du parking de la Pinède, pour FONTAINE DE VAUCLUSE arrivée vers 12h (pique-nique et balade/visite pour tous environ 4km). Départ vers 16h. Arrivée à BEDOIN vers 17h.
- Pour les 4 jours suivants : randonnées adaptées à chaque niveau. (Mont Ventoux, Dentelles de Montmirail, gorges de la Nesque, , …).

  Pour le 3ème groupe une randonnée le matin sera suivi du pique-nique et d'une visite (EX : Gordes, Vaison la romaine, Pernes les Fontaines, abbaye de Senanque, …).
- Jeudi 2 septembre : Départ vers 9 h pour L'ISLES SUR LA SORGUE arrivée vers 10h (Marché, collégiale, parcours des roues à aubes 3km, pique-nique) Départ pour ST ESTEVE vers 13h.

  Arrivée à ST ESTEVE vers 16h30.

> COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour sera au maximum de 460 €/personne en pension complète, en chambre double.
Possibilité de chambre individuelle (coût : 150 €), sous réserve de chambre disponible.
Le coût du covoiturage s'ajoute pour les participants ne prenant pas leur voiture (paiement directement au chauffeur de la voiture). Il sera calculé au mois d'août prochain en fonction du nombre de kilomètres et du prix des carburants.

Sont compris :

- L'apéritif régional de bienvenue
- L'hébergement en chambre double (lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni)
- La pension complète (vin inclus), du dîner du 1er jour au déjeuner du jour du départ
- L'adhésion VTF : 6€ par personne et par séjour de 4 nuits et +
- La taxe de séjour applicable à l'année (tarif 2026 révisable, soumis à la fiscalité en vigueur sous délibération du conseil municipal)
- Les animations de soirées, sauf le samedi soir
- L'assurance annulation

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du 1er jour
- Les dépenses et consommations personnelles
- Le coût des parkings qui sera à partager entre les occupants de chaque véhicule.

- Les visites qui seront effectuées notamment pour le 3ème groupe.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

> INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 20 septembre et jusqu'au 16 octobre 2026 **(Attention le nombre de places étant limité n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire**).
Votre inscription deviendra définitive après envoi du bulletin d'inscription accompagné du chèque de 1er acompte et après accord du responsable du séjour.

> PAIEMENTS :

- Acompte de 150 € à l'inscription (200 € pour les chambres individuelles)
- 2ème acompte 30 janvier 2027 : 150 € (200 € pour les chambres individuelles)
- Solde au 30 mai 2027.

Tous ces règlements doivent être faits par HELLO ASSO ou par chèque à l'ordre de l'Association RMS.

> CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

L'inscription au séjour est comme pour toute souscription auprès d'une agence de voyage un engagement. Cet engagement est valable tant vis-à-vis du club que vis-à-vis des autres participants au séjour.
En cas d'annulation pour une cause justifiée* l'assurance souscrite indemnise le participant.
En cas d'annulation du séjour pour une cause considérée non justifiée par les compagnies d'assurance, il sera retenu :
- Annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 10 % du coût du séjour
- Entre 30 et 8 jours avant la date d'arrivée : 50 % du coût du séjour
- Entre 7 jours et la date d'arrivée : 100 % du coût du séjour

A ce montant s'ajoute le montant des frais de dossier facturés par VTF et le montant de l'assurance multirisque, soit 24 €.

*** Les motifs d'annulation de voyage suivants sont acceptés par la plupart des assureurs :**
- accident grave impactant l'assuré ou ses proches,
- maladie de l'assuré ou de l'un de ses proches
- dommages matériels importants survenus au domicile, dans la résidence secondaire, dans les locaux professionnels ou dans la voiture de l'assuré.

> CESSION DU SÉJOUR :

Avant le départ, un participant peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.
Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire.
Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour.